



RAPPORT ANNUEL AU PARLEMENT

LOI SUR LA PROTECTION DES
RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Agence fédérale de développement économique
pour le Sud de l'Ontario

1er avril 2015 au 31 mars 2016



Il est possible d'obtenir, sur demande, cette publication sur supports accessibles.

Personne-ressource

Coordonnateur de l'accès à l'information et de la protection des renseignements personnels

Agence fédérale de développement économique pour le Sud de l'Ontario

155, rue Queen, 14^e étage

Ottawa (Ontario) K1A 0H5

Téléphone : 613-301-7142

Télécopieur : 613-952-9026

Courriel : fdo.atip-aiprp.fdo@canada.ca

Cette publication est également disponible électroniquement sur le Web à l'adresse suivante :

http://www.feddevontario.gc.ca/eic/site/723.nsf/fra/h_02119.html

Autorisation de reproduction

L'information contenue dans cette publication peut être reproduite à des fins non-commerciales, en tout ou en partie et par quelque moyen que ce soit, sans frais et sans autre permission de l'Agence fédérale de développement économique pour le Sud de l'Ontario (FedDev Ontario), pourvu qu'une diligence raisonnable soit exercée afin d'assurer l'exactitude de l'information reproduite, que FedDev Ontario soit mentionnée comme organisme source et que la reproduction ne soit présentée ni comme une version officielle ni comme une copie ayant été faite en collaboration avec FedDev Ontario ou avec son consentement.

Pour obtenir l'autorisation de reproduire l'information contenue dans cette publication à des fins commerciales, veuillez téléphoner au 1-866-593-5505 ou écrire à l'adresse suivante : Direction générale des communications, Agence fédérale de développement économique pour le Sud de l'Ontario, 101-139, promenade Northfield Ouest Waterloo, Ontario N2L 5A6.

N° de catalogue de la version PDF : lu93-1/2F-PDF

TABLE DES MATIÈRES

	Page
INTRODUCTION.....	1
AU SUJET DE L'INSTITUTION.....	1
• Raison d'être	1
• Responsabilités	1
• Portée des opérations.....	2
STRUCTURE DU BUREAU DE L'ACCÈS À L'INFORMATION ET DE LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS.....	2
DÉLÉGATIONS DES POUVOIRS.....	2
STATISTIQUES	3
• Disposition et délai de traitement.....	3
• Exemptions et exclusions	3
• Coûts Opérationnels pour appliquer la <i>Loi sur la protection des Renseignements personnels</i>	3
SENSIBILISATION ET FORMATION.....	3
POLITIQUES INSTITUTIONNELLES ET PROCESSUS OPERATIONNELS	4
PLAINTES, VÉRIFICATIONS ET ENQUÊTES	4
TEMPS DE TRAITEMENT	4
ATTEINTE À LA VIE PRIVÉE	4
ÉVALUATION DES FACTEURS RELATIFS À LA VIE PRIVÉE	4
COMMUNICATION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS EN VERTU DE L'ALINÉA 8(2)(m).....	4
ANNEXE A – Structure du Bureau de l'accès à l'information et de la protection des renseignements personnels	
ANNEXE B – Délégations des pouvoirs	
ANNEXE C – Rapport de statistiques	

INTRODUCTION

La *Loi sur la protection des renseignements personnels* (ci-après la *Loi*) « a pour objet d'augmenter l'étendue de la législation canadienne en matière de protection des renseignements personnels relevant des institutions fédérales et de droit d'accès des individus concernant les renseignements personnels (article 2 de la *Loi*). La *Loi* protège également la vie privée des particuliers en empêchant les tiers d'avoir accès à ces renseignements personnels et elle leur confère des droits précis en ce qui a trait à la collecte et à l'utilisation de ces renseignements.

L'article 72 de la *Loi* prévoit qu'à la fin de chaque exercice financière, chaque responsable d'institution fédérale doit produire un rapport annuel pour son institution pour ensuite le pr/senter au Parlement. La présidente a été désignée par décret comme étant la responsable de l'Agence fédérale de développement économique pour le Sud de l'Ontario (FedDev Ontario).

Le présent rapport annuel démontre comment FedDev Ontario, dans sa septième année de fonctionnement, a géré ses responsabilités en vertu de la *Loi*.

AU SUJET DE L'INSTITUTION

Raison d'être

FedDev Ontario a été établie en 2009 afin d'appuyer la croissance dans le Sud de l'Ontario via sa prestation de programmes et de services fédéraux.

En 2013, le mandat de FedDev Ontario a été renouvelé pour une deuxième période de cinq ans, soit de 2014-2015 à 2018-2019. Lors du budget de 2013, le gouvernement du Canada annonçait 920 millions de dollars en financement de base pour l'Agence, avec un engagement renouvelé de renforcer la capacité d'innovation de la région, l'entrepreneuriat et la collaboration, ainsi que promouvoir le développement d'une économie forte et diversifiée pour le Sud de l'Ontario.

Responsabilités

Avec sa gamme de programmes et d'activités, FedDev Ontario appuie le développement des opportunités économiques durables et à long terme pour la région et contribue à créer un Ontario fort et prospère afin d'appuyer une économie vigoureuse et prospère pour le Canada entier.

Portée des opérations

L'administration centrale de FedDev Ontario est située à Waterloo et possède des bureaux régionaux à Ottawa, Peterborough et Toronto. Son mandat couvre le territoire du Sud de l'Ontario et correspond aux 37 divisions de recensement définies par Statistique Canada.

FedDev Ontario relève du portefeuille Innovation Sciences et Développement économique. Sa présidente est responsable de la supervision des activités et des ressources de l'Agence. Cette dernière, relève du Greffier du Conseil privé.

STRUCTURE DU BUREAU DE L'ACCÈS À L'INFORMATION ET DE LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Il incombe au coordonnateur de l'accès à l'information et de la protection des renseignements personnels (AIPRP), qui relève de la Secrétaire générale de l'Agence, de traiter les demandes reçues en vertu de la *Loi sur la protection des renseignements personnels*. Le coordonnateur de l'AIPRP supervise la mise en application de la *Loi sur la protection des renseignements personnels* et de la *Loi sur l'accès à l'information* au sein de FedDev Ontario et assure la conformité avec la législation. La structure du bureau de l'AIPRP compte également un agent de l'accès à l'information et de la protection des renseignements personnels, conformément à l'organigramme à l'annexe A.

Le coordonnateur de l'AIPRP est responsable de l'élaboration, de la coordination et de la mise en œuvre des politiques, des lignes directrices et des procédures en vigueur permettant ainsi d'assurer la conformité de l'Agence sur ces *Lois*. Le bureau de l'AIPRP, situé au bureau régional d'Ottawa, répond à toutes les demandes formelles soumises en vertu de la loi tel qu'applicable.

L'application des deux *Lois* à FedDev Ontario est également facilitée à l'échelle des directions générales et des bureaux régionaux. En effet, chaque direction générale compte un agent de liaison qui coordonne les activités relatives aux modalités administratives prévues par ces *Lois*. Ces agents de liaison relèvent d'un vice-président ou d'un directeur général.

DÉLÉGATIONS DES POUVOIRS

Les délégations des pouvoirs concernant l'AIPRP ont été approuvées par la présidente le 27 janvier 2016. En vertu de cet arrêté, tous les pouvoirs sont délégués au vice-président, à la Direction générale des politiques des partenariats et de la gestion du rendement, à la secrétaire générale et au coordonnateur de l'AIPRP. Le rôle de la secrétaire générale consiste à fournir un soutien et des conseils stratégiques à la haute direction de l'Agence en matière d'AIPRP. Le coordonnateur de l'AIPRP est pour sa part pleinement responsable des activités et des opérations quotidiennes liées à l'AIPRP. Une copie de l'arrêté de délégation de pouvoirs est jointe à l'annexe B.

STATISTIQUES

FedDev Ontario a reçu et a traité quatre demandes de renseignements personnels du 1^{er} avril 2015 au 31 mars 2016, ce qui représente une baisse de 20 pour cent comparativement à la période précédente. Un rapport détaillé portant sur les statistiques des demandes de renseignements personnels figure à l'annexe C.

Disposition et délai de traitement

FedDev Ontario a répondu à chacune des demandes dans le délai prévu par la *Loi* c'est à dire, dans un délai de 30 jours ou moins. Plus précisément, un des demandeurs a obtenu une communication partielle tandis que dans deux autres cas, les demandes ont été abandonnées par les demandeurs. En ce qui concerne le dernier cas, il n'existait aucun document.

Dans le cas de la demande pour laquelle FedDev Ontario possédait des dossiers pertinents, 1 109 pages ont été traitées et 809 pages ont été communiquées.

Exemptions et exclusions

Comme l'indique l'annexe C, FedDev Ontario a invoqué les exemptions prévues à l'article 26 de la *Loi*. L'Agence n'a retenue aucune exclusion.

Aucune prolongation du délai de 30 jours prescrit par la *Loi* n'a été demandée.

Coûts opérationnels pour appliquer la *Loi sur la protection des renseignements personnels*

L'annexe C reflète le coût total de 4 203 \$. Ce coût est associé à l'administration de la *Loi sur la protection des renseignements personnels* de l'Agence pour l'exercice 2015-2016. Il comprend le montant de 1 301 \$ pour les portions salariales de deux employés à temps plein, un employé à temps partiel dans le bureau de l'AIPRP et d'autres employés de FedDev Ontario qui travaillent pour soutenir cette fonction sur une base temporaires et selon les besoins. Les coûts non salariaux s'élève à 2 902 \$.

SENSIBILISATION ET FORMATION

L'Agence n'a pas offert de formation portant précisément sur la protection des renseignements personnels au cours de l'année financière 2015-2016. Le coordonnateur et l'agent de l'AIPRP ont fourni un accompagnement et des conseils à tous les employés sur les questions concernant les renseignements personnels tout au long de la période visée.

L'information sur les processus opérationnels, le traitement des demandes de renseignements personnels est publiée sur la page wiki de l'Agence.

POLITIQUES INSTITUTIONNELLES ET PROCESSUS OPERATIONNELS

Une page spécifique sur l'AIPRP est disponible sur le site Web de FedDev Ontario. La page offre des renseignements généraux à l'intention du public, indique les points de contact et contient des liens vers d'autres ministères et organismes clés.

Les procédures internes de FedDev Ontario font l'objet d'examens périodiques de manière à assurer la conformité aux politiques et aux lignes directrices du Secrétariat du Conseil du Trésor.

PLAINTES, VÉRIFICATION ET ENQUÊTES

Aucune plainte n'a été reçue et aucune vérification ni enquête n'a été effectuée au sujet de l'application de la *Loi* durant la période de référence.

TEMPS DE TRAITEMENT

Le bureau de l'AIPRP surveille continuellement le temps de traitement des demandes de renseignements personnels à l'aide du logiciel de gestion des demandes d'AIPRP dans le but de faire respecter les délais établis. La secrétaire générale, les vice-présidents, les directeurs généraux ou le Bureau du président sont avisés au besoin.

ATTEINTE À LA VIE PRIVÉE

Aucune atteinte substantielle à la vie privée n'est survenue au cours de la période visée par le rapport.

ÉVALUATION DES FACTEURS RELATIFS À LA VIE PRIVÉE

FedDev Ontario n'a effectué aucune évaluation des facteurs relatifs à la vie privée; par conséquent, aucune évaluation n'a été transmise au Commissariat à la protection de la vie privée pour l'année financière 2015-2016.

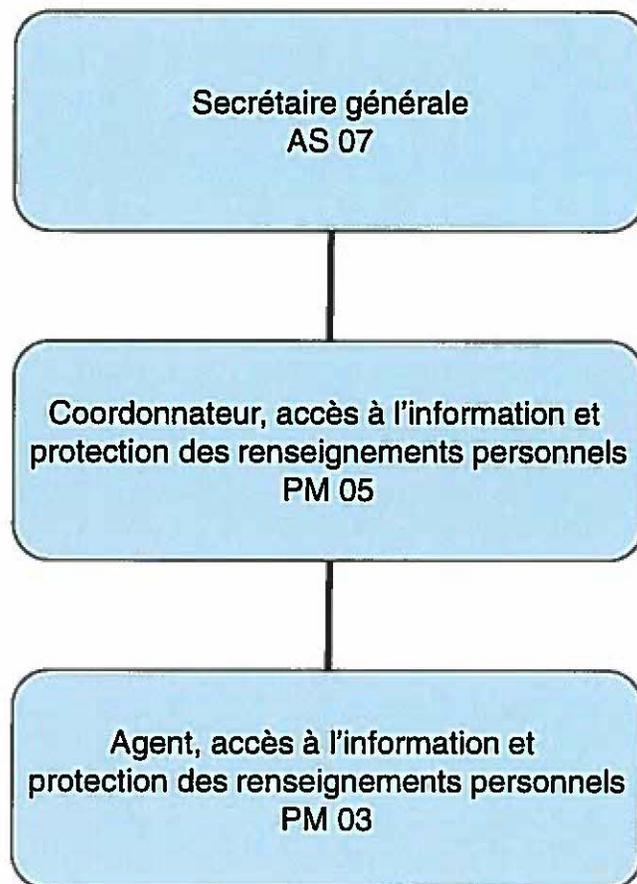
COMMUNICATION DE RENSEIGNEMENTS EN VERTU DE L'ALINÉA 8(2)m)

Il n'y a eu aucune communication en vertu de l'alinéa 8(2)(m) entre le 1^{er} avril 2015 et le 31 mars 2016.

ANNEXE A – Structure du Bureau de l'accès à l'information et de la protection des renseignements personnels

Agence fédérale de développement économique pour le Sud de l'Ontario

Bureau de l'accès à l'information et de la protection des renseignements personnels



ANNEXE B – Ordonnance de délégation de pouvoirs

Federal Economic Development Agency for Southern Ontario /
Agence fédérale de développement économique pour le Sud de
l'Ontario

Access to Information Act and Privacy Act Delegation Order

*Arrêté sur la délégation en vertu de la Loi sur l'accès à
l'information et de la Loi sur protection des renseignements
personnels*

The President of the Federal Economic Development Agency for Southern Ontario, pursuant to section 73 of the *Access to Information Act* and the *Privacy Act*, hereby designates the persons holding the positions set out in the schedule hereto, or the persons occupying on an acting basis those positions, to exercise the powers and functions of the President as the head of a government institution, under the sections of the Acts set out in the schedule opposite each position. This Delegation Order supersedes all previous Delegation Orders.

En vertu de l'article 73 de la *Loi sur l'accès à l'information* et la *Loi sur la protection des renseignements personnels*, la Présidente de l'Agence fédérale de développement économique pour le Sud de l'Ontario délègue aux titulaires des postes mentionnés à l'annexe ci-après, ainsi qu'aux personnes occupant à titre intérimaire lesdits postes, les attributions dont il est, en qualité de responsable d'une institution fédérale, investie par les articles des lois mentionnées en regard de chaque poste. Le présent décret de délégation remplace et annule tout décret antérieur.

Schedule / Annexe

Position / Poste	<i>Access to Information Act and Regulations / Loi sur l'accès à l'information et règlements</i>	<i>Privacy Act and Regulations / Loi sur la protection des renseignements personnels et règlements</i>
Corporate Secretary / Secrétaire générale	Full authority / Autorité absolue	Full authority / Autorité absolue

and

**Access to Information
and Privacy Coordinator,
Corporate Secretariat /
Coordonnateur de l'accès
à l'information et de la
protection des
renseignements
personnels, Secrétariat
ministériel**

**Full authority /
Autorité absolue**

**Full authority /
Autorité absolue**

and

**Vice-President, Policy,
Partnerships &
Performance
Management / Vice-
président, Politiques,
partenariats et gestion de
rendement**

**Full authority /
Autorité absolue**

**Full authority /
Autorité absolue**

**Dated, at the City of Ottawa
this 27 day of Jan , 2016**

**Daté, en la ville d'Ottawa
ce 27 jour de Jan 2016**



**Nancy Horsman, President
Federal Economic Development Agency for Southern Ontario**

**Nancy Horsman, Présidente
Agence fédérale de développement économique pour le Sud de l'Ontario**

ANNEXE C – Rapport statistique

**Rapport statistique sur la Loi sur la protection des renseignements personnels**Nom de l'institution: Agence fédérale de développement économique pour le Sud de l'OntarioPériode d'établissement de rapport : 2015-04-01 au 2016-03-31**PARTIE 1 – Demandes en vertu de la Loi sur la protection des renseignements personnels**

	Nombre de demandes
Reçues pendant la période d'établissement de rapport	4
En suspens à la fin de la période d'établissement de rapport précédente	0
Total	4
Fermées pendant la période d'établissement de rapport	4
Reportées à la prochaine période d'établissement de rapport	0

PARTIE 2 – Demandes fermées pendant la période d'établissement de rapport**2.1 Disposition et délai de traitement**

Disposition des demandes	Délai de traitement							Total
	1 à 15 jours	16 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 120 jours	121 à 180 jours	181 à 365 jours	Plus de 365 jours	
Communication totale	0	0	0	0	0	0	0	0
Communication partielle	0	1	0	0	0	0	0	1
Exception totale	0	0	0	0	0	0	0	0
Exclusion totale	0	0	0	0	0	0	0	0
Aucun document n'existe	1	0	0	0	0	0	0	1
Demande abandonnée	1	1	0	0	0	0	0	2
Ni confirmée ni infirmée	0	0	0	0	0	0	0	0
Total	2	2	0	0	0	0	0	4

2.2 Exceptions

Article	Nombre de demandes	Article	Nombre de demandes	Article	Nombre de demandes
18(2)	0	22(1) a) (i)	0	23 a)	0
19(1) a)	0	22(1) a) (ii)	0	23 b)	0
19(1) b)	0	22(1) a) (iii)	0	24 a)	0
19(1) c)	0	22(1) b)	0	24 b)	0
19(1) d)	0	22(1) c)	0	25	0
19(1) e)	0	22(2)	0	26	1
19(1) f)	0	22.1	0	27	0
20	0	22.2	0	28	0
21	0	22.3	0		

2.3 Exclusions

Article	Nombre de demandes	Article	Nombre de demandes	Article	Nombre de demandes
69(1) a)	0	70(1)	0	70(1) d)	0
69(1) b)	0	70(1) a)	0	70(1) e)	0

69.1	0	70(1) b)	0	70(1) f)	0
		70(1) c)	0	70.1	0

TBS/SCT 350-63 (Rév. 2014/03)

1

Canada

2.4 Support des documents communiqués

Disposition	Papier	Électronique	Autres
Communication totale	0	0	0
Communication partielle	0	1	0
Total	0	1	0

2.5 Complexité

2.5.1 Pages pertinentes traitées et communiquées

Disposition des demandes	Nombre de pages traitées	communiquées	Nombre de demandes
Communication totale	0	0	0
Communication partielle	1,109	809	1
Exception totale	0	0	0
Exclusion totale	0	0	0
Demande abandonnée	0	0	2
Ni confirmée ni infirmée	0	0	0
Total	1109	809	3

2.5.2 Pages pertinentes traitées et communiquées en fonction de l'ampleur des demandes

Disposition	Moins de 100 pages traitées		101 à 500 pages traitées		501 à 1 000 pages traitées		1 001 à 5 000 pages traitées		Plus de 5 000 pages traitées	
	Nombre de demandes	Pages communiquées	Nombre de demandes	Pages communiquées	Nombre de demandes	Pages communiquées	Nombre de demandes	Pages communiquées	Nombre de demandes	Pages communiquées
Communication totale	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Communication partielle	0	0	0	0	1	809	0	0	0	0
Exception totale	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Exclusion totale	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Demande abandonnée	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Ni confirmée ni infirmée	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total	2	0	0	0	1	809	0	0	0	0

2.5.3 Autres complexités

Disposition	Consultation requise	Avis juridique	Renseignements entremêlés	Autres	Total
Communication totale	0	0	0	0	0
Communication partielle	0	0	0	0	0
Exception totale	0	0	0	0	0
Exclusion totale	0	0	0	0	0
Demande abandonnée	0	0	0	0	0
Ni confirmée ni infirmée	0	0	0	0	0

Total	0	0	0	0	0
--------------	---	---	---	---	---

2

2.6 Présomptions de refus

2.6.1 Motifs du non respect du délai statutaire

Nombre de demandes fermées après le délai statutaire	Motif principal			
	Charge de travail	Consultation externe	Consultation interne	Autres
0	0	0	0	0

2.6.2 Nombre de jours de retard

Nombre de jours de retard	Nombre de demandes en retard où le délai n'a pas été prorogé	Nombre de demandes en retard où le délai a été prorogé	Total
1 à 15 jours	0	0	0
16 à 30 jours	0	0	0
31 à 60 jours	0	0	0
61 à 120 jours	0	0	0
121 à 180 jours	0	0	0
181 à 365 jours	0	0	0
Plus de 365 jours	0	0	0
Total	0	0	0

2.7 Demandes de traduction

Demandes de traduction	Acceptées	Refusées	Total
De l'anglais au français	0	0	0
Du français à l'anglais	0	0	0
Total	0	0	0

PARTIE 3 – Communications en vertu des paragraphes 8(2) et 8(5)

Alinéa 8(2)e)	Alinéa 8(2)m)	Paragraphe 8(5)	Total
0	0	0	0

PARTIE 4 – Demandes de correction de renseignements personnels et mentions

Disposition des demandes de correction reçues	Nombre
Mentions annexées	0
Demandes de correction acceptées	0
Total	0

PARTIE 5 – Prorogations

5.1 Motifs des prorogations et disposition des demandes

Exception totale	0	0	0	0	0	0	0	0
Exclusion totale	0	0	0	0	0	0	0	0
Consulter une autre institution	0	0	0	0	0	0	0	0
Autre	0	0	0	0	0	0	0	0
Total	0							

4

PARTIE 7- Délais de traitement des demandes de consultation sur les renseignements confidentiels

7.1 Demandes auprès des services juridiques

Nombre de jours	Moins de 100 pages traitées		De 101 à 500 pages traitées		De 501 à 1 000 pages traitées		De 1 001 à 5 000 pages traitées		Plus de 5 000 pages traitées	
	Nombre de demandes	Pages communiquées	Nombre de demandes	Pages communiquées	Nombre de demandes	Pages communiquées	Nombre de demandes	Pages communiquées	Nombre de demandes	Pages communiquées
1 à 15	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
16 à 30	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
31 à 60	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
61 à 120	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
121 à 180	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
181 à 365	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Plus de 365 jours	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

7.2 Demandes auprès du Bureau du Conseil privé

Nombre de jours	Moins de 100 pages traitées		De 101 à 500 pages traitées		De 501 à 1 000 pages traitées		De 1 001 à 5 000 pages traitées		Plus de 5 000 pages traitées	
	Nombre de demandes	Pages communiquées	Nombre de demandes	Pages communiquées	Nombre de demandes	Pages communiquées	Nombre de demandes	Pages communiquées	Nombre de demandes	Pages communiquées
1 à 15	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
16 à 30	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
31 à 60	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
61 à 120	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
121 à 180	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
181 à 365	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Plus de 365 jours	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

6

PARTIE 8 - Plaintes et enquêtes

Article 31	Article 33	Article 35	Recours judiciaire	Total
0	0	0	0	0

PARTIE 9 - Évaluations des facteurs relatifs à la vie privée (ÉFVP)

Nombre d'ÉFVP terminées	0
-------------------------	---

PARTIE 10 - Ressources liées à la Loi sur la protection des renseignements personnels

10.1 Coûts

Dépenses		Montant
Salaires		\$1,301
Heures supplémentaires		\$0
Biens et services		\$2,902
• Contrats de services professionnels	\$0	
• Autres	\$2,902	
Total		\$4,203

5

10.2 Ressources humaines

Ressources	consacrées aux activités liées
Employés à temps plein	2.00
Employés à temps partiel et occasionnels	1.00
Employés régionaux	0.00
Experts-conseils et personnel d'agence	0.00
Étudiants	0.00
Total	3.00

Remarque : Entrer des valeurs à deux décimales.